

FICHE TECHNIQUE DE REMBLAYAGE DE TRANCHEE

SOUS CHAUSSEE ET DEPENDANCES

Le réseau sera remblayé avec du sable jusqu'à 10 cm au-dessus de la génératrice supérieure de celui-ci. Le compactage sera fait hydrauliquement pour éviter tout dommage aux canalisations. En cas de circulation d'eau due à la présence d'une nappe d'eau, le sable pourra être remplacé par un matériau drainant 5/20 ou 5/30.

Le corps de remblai sera constitué par une grave 0/31.5, 0/60 ou 0/80 dioritique calcaire ou alluvionnaire d'un équivalent de sable égal à 35 et d'un coefficient LOS ANGELES ≤ 40 méthodiquement compacté par couches successives de 0.20 m d'épaisseur.

Reconstitution de la chaussée :

Le corps de remblai sera constitué par une grave 0/31.5, ou 0/60 dioritique calcaire ou alluvionnaire d'un équivalent de sable égal à 35 et d'un coefficient LOS ANGELES ≤ 40 méthodiquement compacté par couches successives de 0.20 m d'épaisseur.

La couche de surface sera de 0.06m de béton bitumineux 0/10 à chaud, soigneusement compacté.

Un rivet à l'émulsion de bitume à 65 % avec un sablage léger ou un joint élastomère sera réalisé entre les bords de la tranchée et la chaussée actuelle.

Reconstitution des dépendances vertes :

Les tranchées seront réalisées au-delà du fossé.

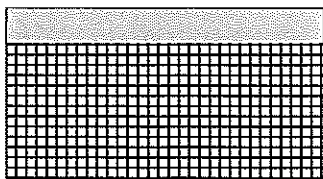
En cas d'impossibilité, elles seront réalisées de préférence entre l'accotement stabilisé et le fossé. Sauf cas exceptionnel, il faudra éviter la mise en œuvre de réseaux en fond de fossé. Si le bord de fouille le plus rapproché se situe à au moins 0.50 m du bord de la chaussée et à une distance du bord de la chaussée au moins égale à la profondeur de la tranchée, la réutilisation des matériaux du site est possible, en accord avec le gestionnaire de la voirie. Les accotements et fossés seront remis dans leur état initial.

Reconstitution des trottoirs :

Par dérogation à l'alinéa précédent, et à la demande expresse du permissionnaire, le gestionnaire de la voie pourra autoriser sous trottoir le réemploi des matériaux extraits lorsque ceux-ci seront de bonne qualité et que leur stockage ne gêne pas la sécurité et la libre circulation des usagers du domaine public. Ces matériaux de réemploi devront être débarrassés de tous les éléments ayant une dimension supérieure à 10 cm.

RECONSTITUTION DEFINITIVE DES TROTTOIRS

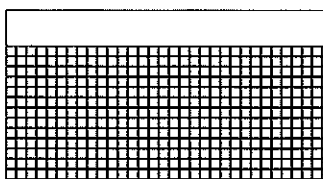
Trottoirs en enrobé :



80 kg/m² d'enrobé à chaud fin 0/6 de couleur similaire à l'existant

15 cm de grave dioritique 0/20 ou de GNT 0/20 utilisée en couche de base pour le remblayage des tranchées sous chaussée

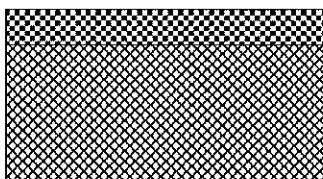
Trottoirs en gravillonnage :



Gravillonnage bicouche 6/10 et 2/4 de couleur identique à l'existant

15 cm de grave dioritique ou de GNT 0/20 identique à celle utilisée en couche de base pour le remblayage des tranchées sous chaussée

Trottoirs en asphalte :

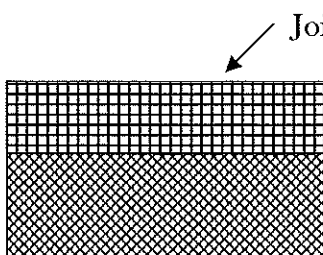


Asphalte rouge ou noir selon existant sur résille ou papier kraft

15 cm de béton dosé à 350kg/m² réglé à -2cm du niveau fini

Trottoirs en pavés ou dalles :

Pour les dalles :

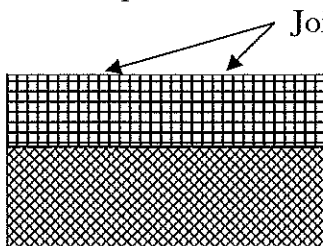


→ Joints au sable

Dalles déposées et récupérées soigneusement avant réalisation de la tranchée lit de mortier

Béton dosé à 350 kg/m² sur une épaisseur identique à l'existant avec un minimum de 15 cm.

Pour les pavés :



→ Joints au sable pour les pavés béton et au mortier pour les pavés anciens

Pavés déposés et récupérés soigneusement avant réalisation de la tranchée lit de sable

Béton dosé à 350 kg/m² sur une épaisseur identique à l'existant avec un minimum de 15 cm.